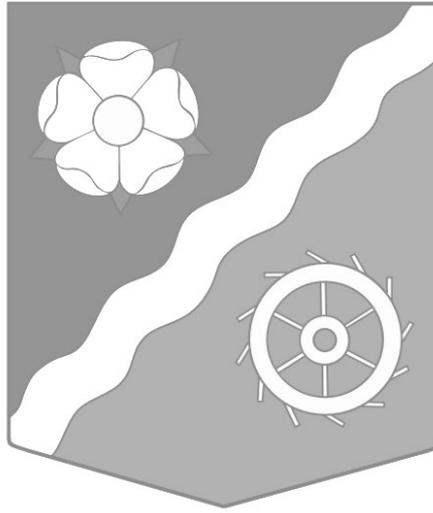


Commune de La Sonnaz



RAPPORT DE GESTION 2024 **FINANCES**

Bureau communal :

Route du Moulin 49

1782 Lossy

☎ 026 4785 23 53

✉ admin@lasonnaz.ch

Préambule

1.

En application de l'article 1 alinéa 1 de la loi sur les finances communales (LFCo), celle-ci a pour but de permettre aux collectivités publiques ainsi qu'à leurs organes :

- de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit ;
- de disposer des instruments et des bases de décisions nécessaires à la gestion financière.

2.

En application de l'article 19 de la loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale, en même temps que les comptes.

3.

En application de l'art. 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :

- ◆ le bilan ;
- ◆ le compte de résultats ;
- ◆ le compte des investissements ;
- ◆ le tableau des flux de trésorerie ;
- ◆ les annexes.

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé. Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence. Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale.



Sommaire

Finances et impôts	Page
1. Introduction	4
2. Plan comptable harmonisé MCH2	5
3. Compte de résultats 2024	6 - 10
4. Comptes de résultats - Liste des dépassements	11 - 13
5. Comptes des investissements 2024	14 - 15
6. Bilan	16
7. Flux de trésorerie - Annexe 1	17
8. Etat des capitaux propres - Annexe 2	18
9. Tableau des participations - Annexe 3	19
10. Tableau des immobilisations - Annexe 4	20
11. Indicateurs financiers MCH2	21
12. Degré d'autofinancement	22
13. Part des charges d'intérêts	23
14. Dette brute par rapport aux revenus	24
15. Proportion des investissements	25
16. Part du service de la dette	26
17. Dette nette par habitant en francs	27
18. Taux d'autofinancement	28
19. Rapport de l'organe de révision	29 - 31
20. Bases légales	32



1. Introduction

La Commune de La Sonnaz a introduit le MCH2 (modèle comptable harmonisé) au 1^{er} janvier 2022.

Aussi, les comptes 2024 sont présentés selon les normes du nouveau plan comptable MCH2. Cela permet, une lecture des comptes totalement comparable avec les comptes 2023.

Pour rappel, le principe de « vérité du bilan » dénommé aussi « image fidèle du bilan » est essentiel et peut-être la plus importante des règles de mise en œuvre.

En 2022, la commune a réalisé la réévaluation de tous ses biens, que ce soit :

- ◆ **Le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale ;**
- ◆ **Le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction du bien précité de sa valeur d'amortissement comptable en fonction de sa durée d'utilisation. L'amortissement des biens est linéaire.**

De ce gros travail a été constituée une réserve de réévaluation qui doit être dissoute sur les dix prochains exercices comptables, soit la première tranche au 31.12.2022 et la dernière au 31.12.2031.

Cette nouvelle norme apporte une philosophie différente de l'interprétation du budget mais aussi du compte de résultats qui s'affiche à trois niveaux. Les règles sont strictes lors de l'établissement du budget, tous les montants supérieurs à la limite d'activation des investissements votés par le législatif doivent être inscrits dans le compte des investissements.

Tous les dépassements budgétaires lors de l'établissement des comptes doivent faire l'objet d'une liste détaillée et, si les deux seuils de compétence votés par le législatif sont supérieurs, les dépassements doivent être justifiés.

Afin de respecter l'image fidèle, les amortissements supplémentaires sont interdits. En résumé, les montants non prévus au budget doivent attendre l'année suivante sauf pour le cas où la dépense est urgente ou si elle peut avoir des conséquences néfastes pour la commune.

Vous trouverez aux pages suivantes du présent rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2024.

Les comptes 2024 détaillés sont à disposition sur le site internet de la commune, sous l'onglet :

Administration → Assemblée communale

2. Plan comptable harmonisé MCH2

Généralités

Les comptes 2024 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018.

Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
Classification par tâches Comptes de fonctionnement Engagements Fortune nette Excédents de charges ou de produits	Classification fonctionnelle Compte de résultats Capitaux tiers Résultats cumulés des années précédentes Résultat annuel

Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales (LFCo).

Comptes des investissements / Limite d'inscription à l'actif

Selon le règlement communal sur les finances, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissements au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.

Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2021 a été repris au 1^{er} janvier 2022 au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de dépenses, la valeur vénale est portée au bilan au titre de coût d'acquisition selon l'art. 44 de la loi sur les finances communales (LFCo).

3. Résultats 2024

Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	526 576.00	-	1 165 572.51
400	Impôts directs, personnes physiques	3 547 199.89	3 201 500.00	3 427 209.80
401	Impôts directs, personnes morales	229 930.90	85 000.00	77 479.70
4021	Impôts fonciers	396 760.35	380 000.00	404 129.40
5 ./ 6	Investissements nets	305 117.91	-	171 871.71

Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	Comptes 2024
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	5 255 881.67
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	5 467 964.09
	Résultat de l'activité d'exploitation	212 082.42
34	Charges financières	66 379.95
44	Revenus financiers	170 999.78
	Résultat provenant de financements	104 619.83
	Résultat opérationnel	316 702.25
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	209 873.75
	Résultat extraordinaire	209 873.75
39	Imputations internes	14 353.50
49	Imputations internes	14 353.50
	Total imputations internes	-
	Résultat total, compte de résultats	526 576.00

Commentaires :

La présentation du résultat se fait à 3 niveaux :

Le résultat opérationnel boucle avec un excédent de produits de CHF 316'702.25

Le résultat extraordinaire boucle avec un excédent de produits de CHF 209'873.75

Le résultat total, soit CHF 526'576.00 d'excédent de produits sera versé au capital propre.

Le résultat extraordinaire porte bien sa dénomination. Il s'explique par le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA). Pour 2024 et ce jusqu'en 2031, nous « bénéficierons » à ce titre d'un produit extraordinaire de CHF 209'873.75 par an correspondant à 10% de la valeur de notre patrimoine administratif.

Aperçu du compte de résultats

Selon les groupes de matières

CHARGES		Comptes 2024		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	489 540.30	-	529 780.00	-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	783 425.21	-	765 370.00	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	307 865.90	-	271 230.00	-
34	Charges financières	66 379.95	-	61 000.00	-
35	Attributions aux financements spéciaux	331 159.60	-	275 185.00	-
36	Charges de transfert	3 343 890.66	-	3 497 400.00	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-
39	Imputations internes	14 353.50	-	15 000.00	-
3	Total des charges	5 336 615.12	-	5 414 965.00	-
REVENUS		Comptes 2024		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	4 377 907.44	-	3 921 500.00
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-
42	Taxes	-	610 648.40	-	543 800.00
43	Revenus divers	-	-	-	-
44	Revenus financiers	-	170 999.78	-	163 400.00
45	Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	-
46	Revenus de transfert	-	479 408.25	-	491 460.00
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	209 873.75	-	209 874.00
49	Imputations internes	-	14 353.50	-	15 000.00
4	Total des revenus	-	5 863 191.12	-	5 345 034.00
CLÔTURE		Comptes 2024		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	526 576.00	-	-	-
9	Comptes de clôture	526 576.00	-	-	-

Commentaires :

Les charges de fonctionnement ont été bien maîtrisées et sont inférieures de CHF 78'349.88 par rapport au budget 2024.

Les revenus de fonctionnement enregistrent des recettes fiscales, notamment au niveau des impôts communaux spéciaux (impôts sur les gains immobiliers et les plus-values, impôts sur les mutations, impôts sur les successions et donations), supérieures aux prévisions budgétaires. L'augmentation des revenus est de CHF 518'157.42.

Aperçu du compte de résultats

Selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2024		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	628 307.41	170 066.85	602 450.00	166 900.00
	Excédent de produits/charges	-	458 240.56	-	435 550.00
1	Ordre et sécurité publics - Défense	114 893.34	39 028.50	145 550.00	37 500.00
	Excédent de produits/charges	-	75 864.84	-	108 050.00
2	Formation	1 936 376.71	73 558.30	1 956 750.00	73 940.00
	Excédent de produits/charges	-	1 862 818.41	-	1 882 810.00
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	27 013.45	-	29 300.00	-
	Excédent de produits/charges	-	27 013.45	-	29 300.00
4	Santé	647 689.30	4 480.95	650 750.00	3 000.00
	Excédent de produits/charges	-	643 208.35	-	647 750.00
5	Prévoyance sociale	793 195.90	1 384.20	851 400.00	1 300.00
	Excédent de produits/charges	-	791 811.70	-	850 100.00
6	Trafic et télécommunications	350 779.40	4 838.60	332 520.00	3 150.00
	Excédent de produits/charges	-	345 940.80	-	329 370.00
7	Protection de l'environnement – amén. Territoire	747 590.26	638 709.00	737 595.00	589 870.00
	Excédent de produits/charges	-	108 881.26	-	147 725.00
8	Economie publique	729.40	239.40	5 650.00	150.00
	Excédent de produits/charges	-	490.00	-	5 500.00
9	Finances et impôts	90 039.95	4 930 885.32	103 000.00	4 469 224.00
	Excédent de produits/charges	4 840 845.37	-	4 366 224.00	-
	Totaux	5 336 615.12	5 863 191.12	5 414 965.00	5 345 034.00
	Excédent de produits/charges	526 576.00	-	-	69 931.00

Commentaires :

0. Administration générale

Par rapport au budget 2024, le compte « Administration générale » présente **une augmentation de charges de CHF 22'690.56**. En raison d'un nombre de séances plus importantes, les charges du conseil communal sont en augmentation de CHF 4'050.00. Les charges salariales du personnel administratif sont en augmentation de CHF 12'530.30 en raison du paiement d'heures supplémentaires. Un montant budgétisé de CHF 10'000.00 pour des frais d'avocats en raison de la rupture du contrat avec notre fournisseurs informatique n'a pas été utilisé car un arrangement à l'amiable a été trouvé. Les charges pour la maintenance et les mises à jour informatique sont en augmentation de CHF 30'702.45 en raison de mises à jour supplémentaires et d'heures de support en augmentation.

1. Ordre et sécurité publics, Défense

Par rapport au budget 2024, le compte « Ordre et sécurité publics, Défense » présente **une diminution de charges de CHF 32'185.16**. Notre participation aux frais de fonctionnement du Bataillon Sarine et le versement de la taxe non-pompier au RSS (Réseau Santé Sarine) sont en diminution de CHF 28'797.15 par rapport au budget 2024 qui nous a été transmis par le RSS. En 2024, la commune a reçu une correction rétroactive par rapport aux comptes 2023 du RSS, de CHF 28'797.15.

2. Formation

Par rapport au budget 2023, le compte « Formation » présente **une diminution de charges de CHF 19'991.59**. Notre contribution pour l'utilisation de la halle de gymnastique de Granges-Paccot est en diminution de CHF 19'209.00 par rapport au budget en raison d'une répartition des charges différentes.

Les charges liées à notre participation aux dépenses cantonales pour l'école primaire sont en augmentation de CHF 12'359.50 par rapport au budget reçu du canton. Notre contribution aux charges liées du service de logopédie, psychologie et psychomotricité sont en diminution de CHF 10'248.44 par rapport au budget reçu du canton.

Notre participation aux charges liées du cycle d'orientation est en diminution de CHF 15'137.00 par rapport au budget qui nous a été transmis par le CO.

Les frais de transports scolaires externes sont en augmentation de CHF 14'870.00 en raison d'un plus grand nombre d'heures externalisées. En compensation, les salaires de nos chauffeurs scolaires sont en diminution de CHF 10'849.00 en raison d'un nombre d'heures moins élevées.

3. Culture, Sport et Loisirs

Par rapport au budget 2024, le compte « Culture, Sport et Loisirs » présente **une diminution de charges de CHF 2'286.55**. Les charges pour les animations communales sont en augmentation de CHF 4'250.20, principalement en raison de la fête des 20 ans de la fusion. Les dons aux sociétés à but culturel et aux sociétés sportives sont en diminution de CHF 2'870.00.

4. Santé

Par rapport au budget 2024, le compte « Santé » présente **une diminution de charges de CHF 4'541.65**. Ce dicastère est composé uniquement de charges liées et les budgets nous ont été transmis par les différentes instances du district ou cantonales. Les dépenses liées pour notre participation au subventionnement des frais d'accompagnement aux personnes âgées sont en diminution de CHF 18'882.50. Au niveau des soins ambulatoires, les indemnités forfaitaires du RSS sont en augmentation de CHF 13'384.45 en raison d'une décision du Conseil d'Etat du 18 décembre 2023 qui n'a pas pu être prise en compte dans le budget 2024.

5. Prévoyance sociale

Par rapport au budget 2024, le compte « Prévoyance sociale » présente **une diminution de charges de CHF 58'288.30**. Notre participation à la crèche Barbotine est en augmentation de CHF 28'224.85 en raison d'une augmentation du nombre d'enfants mais également d'un nouveau tarif de garde entré en vigueur au 1^{er} mai 2024 au lieu de janvier 2024 comme budgétisé. Notre subvention à l'accueil familial de jour est en diminution de CHF 13'955.00 en raison d'une diminution du nombre d'enfants. Les charges liées à l'aide matérielle et mesures d'insertion sociale MIS sont en augmentation de CHF 25'732.20 principalement en raison d'un correctif rétroactif sur les comptes 2023. Les dépenses liées pour notre participation au service social régional sont en diminution de CHF 93'934.40 par rapport au budget qui nous a été transmis par le SSRS. Cette différence provient d'une ristourne sur les comptes 2023 que nous avons reçue en 2024.

6. Trafic et Télécommunications

Par rapport au budget 2024, le compte « Trafic et Télécommunications » présente **une augmentation de charges de CHF 16'570.80**. Les charges d'entretien des routes et d'éclairage sont en augmentation de CHF 26'366.60 par rapport au budget.

7. Protection de l'environnement et Aménagement du territoire

Les chapitres « Approvisionnement en eau » et « Traitement des eaux usées » **sont couverts à 100% après attribution spéciale au financement d'équilibre des comptes et maintien de la valeur à hauteur de CHF 331'159.60**.

Le compte « Gestion des déchets » a un **degré de couverture de 88%**, ce compte doit être couvert au minimum à 70%.

Les subventions communales pour l'installation de panneaux photovoltaïques sont inférieures de CHF 14'987.90 au budget. Pour la subvention communale CECB+, les subventions sont inférieures de CHF 4'000.00 par rapport au budget. Pour la subvention communale des panneaux thermiques, aucune subvention n'a été demandée en 2024 (CHF 3'000.- au budget n'ont donc pas été utilisés).

8. Economie publique

Par rapport au budget 2024, le compte « Economie publique » présente **une diminution de charges de CHF 5'010.-**. Nous n'avons pas eu de frais d'entretien des routes forestières, si ce n'est notre participation aux frais d'entretien du parcours VTT. Nos charges sont donc en diminution de CHF 3'510.00. Notre participation de CHF 1'500.00 à la corporation forestières Forêt-Sarine ne nous a pas été facturée étant donné que les comptes de Forêt-Sarine sont à l'équilibre en 2024.

4. Compte de résultat - Dépassements

Liste des dépassements supérieurs à 10% mais inférieurs à CHF 20'000.00.

Commentaires :

Selon le règlement sur les finances communales, ces dépassements font l'objet d'une information et ne doivent pas être justifiés.

Numéro de compte	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Différence	Différence en %
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC frais adm.	7'314.20	5'000.00	2'314.20	46,3%
0220.3010.00	Salaires du personnel communal	137'530.30	125'000.00	12'530.30	10,0%
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC frais adm.	9'385.50	8'300.00	1'085.50	13,1%
0220.3099.00	Autres charges du personnel	3'243.00	0.00	3'243.00	100%
0220.3130.00	Téléphones, affranchissement	15'874.00	11'000.00	4'874.00	44,3%
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	8'362.20	6'000.00	2'362.20	39,4%
2120.3100.00	Matériel de bureau, fournitures scolaires	14'746.55	7'000.00	7'746.55	110,7%
2120.3158.00	Maintenance et mises à jour informatique	3'131.55	1'500.00	1'631.55	108,8%
2170.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	23'584.30	13'000.00	10'584.30	81,4%
2170.3144.00	Entretien des bâtiments	13'614.55	12'000.00	1'614.55	13,5%
2180.3612.00	Participation AES Granges-Paccot	61'649.35	55'000.00	6'649.35	12,1%
2195.3130.00	Transports scolaires	59'870.00	45'000.00	14'870.00	33,0%
3420.3636.00	Animations communales	15'250.20	11'000.00	4'250.20	38,6%
4210.3612.02	Réseau Santé Sarine – Indemnités forfaitaires	86'584.45	73'200.00	13'384.45	18,3%
4330.3611.00	Service dentaire scolaire	7'594.25	6'000.00	1'594.25	26,6%
6150.3010.00	Salaires du personnel	14'114.00	0.00	14'114.00	100%
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructures	12'285.00	11'000.00	1'285.00	11,7%
7101.3130.00	Frais d'analyse d'eau	1'889.50	500.00	1'389.50	277,9%
7201.3132.00	Honoraires conseillers externes	4'818.00	0.00	4'818.00	100%
7301.3130.01	Frais d'élimination des déchets	27'302.30	20'000.00	7'302.30	36,5%
7900.3130.00	Emoluments administratifs	10'265.65	3'000.00	7'265.65	242,2%
9100.3499.00	Escomptes	22'472.35	15'000.00	7'472.35	49,8%

Compte de résultats - Liste des dépassements

Selon règlement des finances

Liste des dépassements supérieurs à 10% et à CHF 20'000.00.

Commentaires :

Selon le règlement sur les finances communales, ces dépassements doivent faire l'objet d'une justification.

N° de compte	Comptes et Budget 2024 Différence	Explicatif
0210.3130.02 Prestations de services par des tiers	Comptes → CHF 22'522.35 Budget → CHF 0.00 Différence → CHF 22'522.35 En % → 100%	En raison de l'absence durant plusieurs mois et ensuite la démission de l'administratrice des finances, la commune a dû faire appel à des ressources externes.
0220.3158.00 Maintenance et mises à jour informatique	Comptes → CHF 55'702.45 Budget → CHF 25'000.00 Différence → CHF 30'702.45 En % → 122,8%	Les charges pour la maintenance et les mises à jour informatique sont en forte augmentation en raison de mises à jour supplémentaires et d'heures de support en augmentation.
5451.3612.00 Participation à la crèche Barbotine	Comptes → CHF 122'224.85 Budget → CHF 94'000.00 Différence → CHF 28'224.85 En % → 30,0%	Augmentation du nombre d'enfants et le nouveau tarif de garde est entré en vigueur au 1 ^{er} mai 2024 au lieu du 1 ^{er} janvier 2024, comme prévu dans le budget transmis par la Crèche Barbotine.
5720.3611.00 Part LASoc, aide matérielle et mesures d'insertions	Comptes → CHF 32'832.20 Budget → CHF 7'100.00 Différence → CHF 25'732.20 En % → 362,4%	Une correction rétroactive sur les comptes 2023 pour un montant de CHF 32'637.70 nous a été transmise en 2024 par LASoc.
6150.3141.00 Entretien des routes et de l'éclairage	Comptes → CHF 106'366.60 Budget → CHF 80'000.00 Différence → CHF 26'366.60 En % → 33,0%	Des travaux d'entretien plus conséquents ont été nécessaires en 2024.
7101.3510.00 Attribution au financement spécial maintien de la valeur	Comptes → CHF 106'185.45 Budget → CHF 0.00 Différence → CHF 106'185.45 En % → 100% ¹²	Versement obligatoire à la réserve spéciale au bilan pour les tâches environnementales qui génèrent un bénéfice.

<p>7201.3510.00</p> <p>Attribution au financement spécial maintien de la valeur</p>	<p>Compte → CHF148'882.30</p> <p>Budget → CHF 0.00</p> <p>Différence → CHF 148'882.30</p> <p>En % → 100%</p>	<p>Versement obligatoire à la réserve spéciale au bilan pour les tâches environnementales qui génèrent un bénéfice.</p>
<p>7900.3132.02</p> <p>Honoraires et frais divers / éoliennes</p>	<p>Compte → CHF43'783.35</p> <p>Budget → CHF 5'000.00</p> <p>Différence → CHF 38'783.35</p> <p>En % → 775,7%</p>	<p>Tous les frais d'avocats et de procédure (CHF 43'783.35), pour les 8 communes qui s'opposent au plan éolien, sont facturés à la Commune de La Sonnaz. Ces frais sont ensuite refacturés aux autres communes au prorata de la population, ce qui représente un montant de CHF 38'957.70 que nous avons récupéré. Cette somme est comptabilisée sur le compte 7900.4260.00.</p>
<p>9610.3401.02</p> <p>Intérêts des dettes à long terme BCF</p>	<p>Compte → CHF23'628.75</p> <p>Budget → CHF 3'500.00</p> <p>Différence → CHF 20'128.75</p> <p>En % → 575,1%</p>	<p>Certains emprunts arrivant à échéance en 2024 ont été repris par la BCF.</p>



5. Investissements 2024

Aperçu du compte des investissements : Selon les groupes de matières

DEPENSES		Comptes 2024		Budget 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	331 564.96	-	2 366 100.00	-
51	Salle communale	72 484.55	-	185 000.00	-
52	Bâtiment AES	214 257.00	-	720 000.00	-
53	Réfection et amén. 30km/h Lossy	3 281.90	-	-	-
54	Réaménagement Route de Pensier	22 928.31	-	620 000.00	-
55	Réaménagement Route du Vallon	5 102.05	-	162 300.00	-
56	Redimensionnement collecteur	9 530.50	-	672 000.00	-
57	Crédit d'étude surdimensionnement eaux	3 115.00	-	3 000.00	-
58	Crédit d'étude protection des crues et ruissellements	865.65	-	3 800.00	-
5	Total dépenses	331 564.96	-	2 366 100.00	-
RECETTES		Comptes 2024		Budget 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
63	Subventions d'investissements acquises	-	26 447.05	-	165 100.00
64	Ménages privés	-	26 447.05	-	130 000.00
65	Subventions fédérales	-	-	-	18 900.00
66	Subventions cantonales	-	-	-	16 200.00
6	Total recettes	-	26 447.05	-	165 100.00
CLÔTURE		Comptes 2024		Budget 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	26 447.05	-	-	-
690	Report au bilan des recettes	-	331 564.96	-	-

Commentaires :

51. Construction d'une salle communale

L'investissement de CHF 185'000.00 approuvé lors de l'assemblée communale du 21 mai 2024 est en cours de réalisation et les travaux seront terminés d'ici l'été 2025. Des charges de CHF 72'484.55 ont été comptabilisées en 2024.

52. Construction d'un bâtiment pour l'accueil extra-scolaire

L'investissement de CHF 720'000.00 approuvé lors de l'assemblée communale du 21 mai 2024 est en cours de réalisation et les travaux seront terminés d'ici l'été 2025 afin que l'accueil extra-scolaire puisse ouvrir pour la rentrée scolaire 2025-2026. Des charges de CHF 214'257.00 ont été comptabilisées en 2024.

53. Réfection et réaménagement de la route communale du Moulin – zone 30 (secteur Lossy)

L'investissement de CHF 42'000.00 approuvé lors de l'assemblée communale du 15 décembre 2020 est terminé. Une dernière facture pour un solde de CHF 3'281.90 nous est parvenue en 2024. Le coût final se monte à CHF 38'210.05.

54. Réaménagement de la route communale de Pensier et création d'un trottoir 1^{ère} étape (secteur Cormagens) :

La réalisation de cet investissement de CHF 633'000.00 approuvé lors de l'assemblée communale du 14 décembre 2021 n'a pas encore pu débuter et les travaux sont reportés au printemps 2025. Des charges pour un montant de CHF 22'928.31 ont été comptabilisées en 2024.

55. Réaménagement de la route communale du Vallon et modération de vitesse (secteur La Corbaz) :

La réalisation de cet investissement de CHF 168'000.00 approuvé lors de l'assemblée communale du 14 décembre 2021 n'a pas encore pu débuter en raison de discussions toujours en cours avec les services du canton. Uniquement des travaux préparatoires pour un montant de CHF 5'102.05 ont été comptabilisés en 2024.

56. Redimensionnement du collecteur d'eaux claires et réalisation d'un bassin de rétention (secteur Lossy) :

Les travaux pour la réalisation de cet investissement pour un montant de CHF 677'000.00 approuvé lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2022 ont débuté en mars 2025. Des charges pour un montant de CHF 9'530.50 ont été comptabilisées en 2024.

57. Crédit d'étude - surdimensionnement du collecteur d'eaux claires 2^{ème} étape (secteur Lossy) :

Ce crédit d'étude pour un montant de CHF 9'000.00 approuvé en assemblée du 13 décembre 2022 est terminé. En 2024, des charges pour un montant de CHF 3'115.00 ont été comptabilisées. Le coût total de ce crédit d'étude se monte à CHF 9'037.00.

58. Travaux d'endiguement :

Ce crédit d'étude de CHF 3'800.00 approuvé le 1^{er} juin 2021 par l'assemblée communale est toujours en cours. En 2024, des charges de CHF 865.65 ont été comptabilisées.



6. Bilan

		01.01.2024	31.12.2024
1	ACTIF	15 747 696.53	15 886 835.37
10	Patrimoine financier (PF)	6 894 978.13	7 010 417.91
100	Disponibilités et placements à court terme	3 295 385.08	3 301 487.09
101	Créances	-2 676 759.84	-2 784 646.12
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	4 389 272.89	4 833 096.94
107	Placements financiers à long terme	200.00	200.00
108	Immobilisations corporelles PF	1 886 880.00	1 660 280.00
14	Patrimoine administratif (PA)	8 852 718.40	8 876 417.46
140	Immobilisations corporelles PA	8 707 178.15	8 734 613.67
142	Immobilisations incorporelles PA	102 260.25	80 675.85
145	Participations, capital social PA	10 320.00	10 320.00
146	Subventions d'investissement	32 960.00	29 870.00
1462	Subv. d'investissement aux communes, asso. intercommunales	32 960.00	29 870.00
2	PASSIF	15 797 276.09	15 936 414.93
20	Capitaux de tiers	6 318 917.30	5 810 194.29
200	Engagements courants	410 682.75	404 647.04
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	28 827.55	21 564.90
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	5 879 407.00	5 383 982.35
208	Provisions à long terme	-	-
29	Capital propre	9 478 358.79	10 126 220.64
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	1 963 361.06	2 294 520.66
291	Fonds enregistrés sous capital propre	-	-
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1 678 989.82	1 469 116.07
299	Excédent ou découvert de bilan	5 836 007.91	6 362 583.91
2990	Résultat annuel	1 165 572.51	526 576.00
2999	Résultats cumulés des années précédentes	4 670 435.40	5 836 007.91

7. Flux de trésorerie

Annexe 1

Comptes	Libellés	CHF
	ACTIVITES D'EXPLOITATION	
90	Clôture du compte de résultats	526 576.00
33	Amortissement du patrimoine administratif	307 865.90
35	Attributions aux financements spéciaux	331 159.60
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
466	Amortissements des subventions des investissements	-164 021.70
389	Attributions aux capitaux propres	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	-209 873.75
	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	791 706.05
	ACTIVITES D'OPERATION	
101	Variation des créances	107 886.28
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	-443 824.05
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-
108	Variation du PF	226 600.00
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
200	Variation des engagements courants	-6 035.71
201	Variation des engagements financiers à court terme	-
204	Variation des passifs de régularisations	-7 262.65
205	Variation des provisions à court terme	-
208	Variation des provisions à long terme	-
209	Variation des provisions à long terme	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	-122 636.13
	ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	
690 ./. 590	Résultat du compte des investissements	-305 117.91
	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-305 117.91
	ACTIVITES DE FINANCEMENT	
2060	Variation des hypothèques	-
2064	Variation des emprunts	-357 850.00
	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-357 850.00
	VARIATION DE TRESORERIE	6 102.01
	FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN	
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	3 295 385.08
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	3 301 487.09
	Variation de trésorerie selon bilan	6 102.01

8. Etat des capitaux propres

Annexe 2 (Art. 18, al. 1, let. c LFCo)

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice			Capitaux propres au 31 décembre 2024			
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation		Motif de la diminution		Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes			
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	1'963'361.06	Attributions aux FS, capitaux propres	331'159.60	Prélèvements sur les FS, capitaux propres	0.00	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	2'294'520.66
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	149'729.70	Attribution financement spécial maintien de la valeur pour atteindre le taux de couverture de 35%	141'398.35		0.00	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	291'128.05
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1'813'631.36	Attribution financement spécial maintien de la valeur pour atteindre le taux de couverture de 35%	189'761.25		0.00	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	2'003'392.61
Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice			Capitaux propres au 31 décembre 2024			
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation		Motif de la diminution		Comptes	Libellés	CHF
			Comptes	motif	CHF	Comptes			
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1'678'989.82	Attributions à la réserve liée au retraitement	0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement	209'873.75	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1'469'116.07
29500	Patrimoine administratif, autres	1'678'989.82					29500	Patrimoine administratif, autres	1'469'116.07
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600	Prêt à court terme	0.00					29600	Prêt à court terme	0.00
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres	0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres	0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	5'837'007.91		526'576.00		0.00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	6'362'583.91

9. Tableau des participations

Annexe 3 (Art. 18, al. 1, let. e LFCo)

Participation en vue de l'accomplissement des tâches publiques.

Désignation	Capital nominatif	Valeur comptable au 31.12.24
Association du CO de la Sarine-Campagne et Haut-Lac français	37 398 465.00	636 846.00
CEFREN	4 165 312.00	32 884.00
Réseau Santé de la Sarine	31 479 236.70	376 596.40
AESC	4 311 234.54	149 599.85
Total	77 354 248.24	1 195 926.25



10. Tableau des immobilisations

Annexe 4 (Art. 18, al. 1, let. f LFCo)

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2023	Valeur au bilan au 01.01.2024	Amortissement annuel planifié 2024	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		11'938'170.70	-3'230'992.55	8'707'178.15	-282'492.75	0.00	0.00	330'866.21	8'755'551.61
1400	Terrains (bâti et non bâtis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1401	Routes et voies de communication	3'943'981.80	-957'666.46	2'986'315.34	-100'803.60	0.00	0.00	3'281.90	2'888'793.64
1402	Aménagement des cours d'eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1403	Autres ouvrages de génie civil	3'812'798.45	-535'095.37	3'277'703.08	-5'1645.50	0.00	0.00	0.00	3'226'057.58
1404	Bâtiments	4'181'390.45	-1'738'230.72	2'443'159.73	-126'761.75	0.00	0.00	0.00	2'316'397.98
1405	Forêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1406	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1407	Immobilisations corp. en cours	0.00	0.00	0.00	-3'281.90	0.00	0.00	327'584.31	324'302.41
1409	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		164'080.25	-18'540.00	145'540.25	-38'557.70	0.00	0.00	13'883.30	120'865.85
1420	Logiciels	102'260.25	0.00	102'260.25	-25'565.05	0.00	0.00	0.00	76'695.20
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1427	Immobilisations incorp. en cours	0.00	0.00	0.00	-9'902.65	0.00	0.00	3'980.65	-5'922.00
1429	Autres immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	9'902.65	9'902.65
1441 à 1448	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1452-1456	Participations	10'320.00	0.00	10'320.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10'320.00
1460-1469	Subventions d'investissement	51'500.00	-18'540.00	32'960.00	-3'090.00	0.00	0.00	0.00	29'870.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		1'886'880.00	0.00	1'886'880.00	0.00	0.00	-226'600.00	0.00	1'660'280.00
1080	Terrains non bâtis	1'886'880.00	0.00	1'886'880.00	0.00	0.00	-226'600.00	0.00	1'660'280.00
1084	Bâtiments	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-4'439'062.10	1'546'055.10	-2'893'007.00	164'021.70	0.00	0.00	-26'447.05	-2'755'432.35
2068	Subventions d'investissement passif	-4'439'062.10	1'546'055.10	-2'893'007.00	164'021.70	0.00	0.00	-26'447.05	-2'755'432.35

11. Indicateurs financiers MCH2

Tableau n° 1 (Art. 23, al. a LFCo)

TAUX D'ENDETTEMENT NET			
Capitaux de tiers		20	5 810 194.29
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		1 195 926.25
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 755 432.35
Patrimoine financier	-	10	7 010 417.91
= Dette nette			- 2 759 729.72
Revenus fiscaux		40	4 377 907.44
TAUX D'ENDETTEMENT NET			-63.04%
(Dette nette / Revenus fiscaux)			

Commentaires :

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui serait nécessaire pour amortir la dette nette.

Valeurs indicatives :

< 100%	bon
100% – 150%	suffisant
> 150%	mauvais



12. Degré d'autofinancement

Tableau n° 2 (Art. 23, al. b LFCo)

DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			
Solde du compte de résultats			526 576.00
Amortissement du PA	+	33	307 865.90
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	331 159.60
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	-
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	164 021.70
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	209 873.75
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			791 706.05
Immobilisations corporelles		50	331 564.96
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	-
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			331 564.96
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60	-
Remboursements	+	61	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62	-
Subventions d'investissements acquises	+	63	26 447.05
Remboursement de prêts	+	64	-
Transfert de participations	+	65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+	66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+	68	-
= Recettes d'investissement			26 447.05
Investissements bruts			331 564.96
Recettes d'investissement	-		26 447.05
= Investissements nets			305 117.91
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			259%
(Autofinancement / Investissements nets)			

Commentaires :

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ à 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.

Valeurs indicatives :

> 100%	haute conjoncture
80% – 100%	cas normal
50% – 80%	récession

13. Part des charges d'intérêts

Tableau n° 3 (Art. 23, al. c LFCo)

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS			
Charges d'intérêt		340	43 907.60
Revenus des intérêts	-	440	15 356.93
= Charges d'intérêts net			28 550.67
Revenus fiscaux		40	4 377 907.44
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	610 648.40
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	170 999.78
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	-
Revenus de transfert	+	46	479 408.25
Revenus extraordinaires	+	48	209 873.75
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	209 873.75
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	209 873.75
= Revenus courants			5 848 837.62
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS			0%
(Charges d'intérêts net / Revenus courants)			

Commentaires :

Cet indicateur renseigne sur la part du revenu disponible absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Valeurs indicatives :

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

14. Dette brute par rapport aux revenus

Tableau n° 4 (Art. 23, al. c LFCo)

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			
Engagements courants		200	404 647.04
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		1 195 926.25
Engagements financiers à court terme	+	201	-
Instruments financiers dérivés	-	2016	-
Engagements financiers à long terme	+	206	5 383 982.35
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 755.432.35
= Dette brute			4 229 123.29
Revenus fiscaux		40	4 377 907.44
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	610 648.40
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	170 999.78
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	-
Revenus de transfert	+	46	479 408.25
Revenus extraordinaires	+	48	209 873.75
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	209 873.75
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	209 873.75
= Revenus courants			5 848 837.62
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			72%
(Dette brute / revenus courants)			

Commentaires :

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Valeurs indicatives :

50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

15. Proportion des investissements

Tableau n° 5 (Art. 23, al. e LFCo)

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS			
Immobilisations corporelles		50	331 564.96
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	-
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			331 564.96
Charges de personnel		30	489 540.30
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31	783 425.21
Réévaluations sur créances	-	3180	-
Charges financières	+	34	66 379.95
Réévaluations, immobilisations PF	-	344	-
Charges de transfert	+	36	3 343 890.66
Réévaluations, emprunts PA	-	364	-
Réévaluations, participations PA	-	365	-
Amortissements, subventions d'investissements	-	366	-
Charges de personnel extraordinaires	+	380	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+	381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+	3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+	386	-
= Dépenses courantes			4 683 236.12
Dépenses courantes			4 683 236.12
Investissements bruts	+		331 564.96
Dépenses totales			5 014 801.08
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS			7%
(Investissements bruts / Dépenses totales)			

Commentaires :

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé pour la collectivité.

Valeurs indicatives :

< 10%	effort d'investissement faible
10% – 20%	effort d'investissement moyen
20% – 30%	effort d'investissement élevé
> 40%	effort d'investissement très élevé

16. Part du service de la dette

Tableau n° 6 (Art. 23, al. g LFCo)

PART DU SERVICE DE LA DETTE			
Charges d'intérêts		340	43 907.60
Revenus des intérêts	-	440	15 356.93
Amortissements du patrimoine administratif	+	33	307 865.90
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+	364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+	365	-
Amortissements subventions d'investissements	+	366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	-	466	164 021.70
= Service de la dette			172 394.87
Revenus fiscaux		40	4 377 907.44
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	610 648.40
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	170 999.78
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	-
Revenus de transfert	+	46	479 408.25
Revenus extraordinaires	+	48	209 873.75
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	209 873.75
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	209 873.75
= Revenus courants			5 848 837.62
PART DU SERVICE DE LA DETTE			3%
(Service de la dette / Revenus courants)			

Commentaires :

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Valeurs indicatives :

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

17. Dette nette par habitant en francs

Tableau n° 7 (Art. 23, al. g LFCo)

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS			
Capitaux de tiers		20	5 810 194.29
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		1 195 926.25
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 755 432.35
Patrimoine financier	-	10	7 010 417.91
= Dette nette			- 2 759 729.72
Population résidente permanente			1 464
DETTE NETTE PAR HABITANT			- 1 885.06
(Dette nette / Population résidente permanente)			

Commentaires :

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Valeurs indicatives :

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000.00 CHF	endettement faible
1'000.00 – 2'500.00 CHF	endettement moyen
2'501.00 – 5'000.00 CHF	endettement important
> 5'000.00 CHF	endettement très important

18. Taux d'autofinancement

Tableau n° 8 (Art. 23, al. h LFCo)

TAUX D'AUTOFINANCEMENT			
Solde du compte de résultats			526 576.00
Amortissement du PA	+	33	307 865.90
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	331 159.60
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	-
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	164 021.70
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	209 873.75
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			791 706.05
Revenus fiscaux		40	4 377 907.44
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	610 648.40
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	170 999.78
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	-
Revenus de transfert	+	46	479 408.25
Revenus extraordinaires	+	48	209 873.75
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	209 873.75
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	209 873.75
= Revenus courants			5 848 837.62
TAUX D'AUTOFINANCEMENT			14%
(Autofinancement / Revenus courants)			

Commentaires :

Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement des investissements.

Valeurs indicatives :

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024
Au Conseil communal et à la Commission financière de la
Commune de La Sonnaz

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Commune de La Sonnaz**, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « *Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels* » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune de La Sonnaz, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilité du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Responsabilité de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil communal et à la Commission financière, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

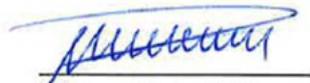
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons de proposer à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels.

Granges-Paccot, le 15 avril 2025

GF Audit SA Fribourg,
Granges-Paccot


Pierre-Alain Clément
(réviseur responsable)
(expert-réviseur agréé)


Stéphane Guillet
(réviseur agréé)

20. Bases légales

Loi sur les finances communales du 22 mars 2015 (LFCo) (RSF 140.6)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6

Ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.61

Directives de comptabilité MCH2

<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>

Règlement communal des finances

https://lasonnaz.ch/wp-content/uploads/2023/02/Finances_Reglement-signé.pdf

